

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 13 juin 2024</b> Par suite d'une convocation en date du 07 juin 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 juin 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 <b>Délibération n° 38_2024</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, André MORARD, Carole ETTORI, Gaëlle MESSINA, Céline GEORG, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Aline SIMOES), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Jérémie COURLET. Secrétaire de séance : Aline SIMOES</p>

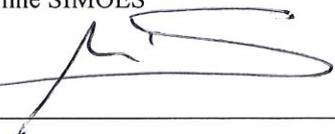
**Objet : ACHAT TERRAIN DE M. DESCOMBAZ – autorisation à signer (suite)**

Lors de la réunion du 21 septembre 2023, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, a décidé d'acquiescer, au nom de la commune de Minzier, les parcelles C236 et C242 au lieudit « Champs Liaudets » appartenant à M. DESCOMBAZ, au prix forfaitaire de 3 000 €.

Pour la réalisation de cette acquisition, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer l'acte notarié et tout document afférent.

- Après avoir délibéré, le conseil municipal
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent
  - les frais d'acte notarié seront supportés par la Commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Aline SIMOES</p> 
--	---	--